


PC 021 667 24 E0001 - centrale photovoltaïque au sol - VERONNES

 dsa-e-dircam-sdracam-nord-envaero.chef.fct (par AdER) <dsae-dircam-sdracam-nord-envaero.chef@dsae-dircam-sdracam-nord-envaero.chef.fct>
A CUSINIER Oceane - DDT 21/SUCAT/AD5; emzd-metz-bst-biodiv-urb.charge-etude.fct@intra.def.gouv.fr

 Instructions de T&A à chargement (fr).html
2 KB

↳ Répondre

↳ Répondre à tous

→ Transférer

mar. 01/10/2024 11:26

Madame,

Le projet photovoltaïque composé de 13400 modules d'une superficie de 62700 m² sur le territoire de la commune de Veronnes (21) transmis par courriel en date du 10 juillet 2024, ne présente pas une gêne avérée pour les armées du point de vue aéronautique.

Dans l'éventualité où ce projet subirait des modifications postérieures au présent courrier, il devra systématiquement faire l'objet d'une nouvelle consultation.

Ce document est établi sur la base des critères actuellement pris en compte par le ministère des armées et des informations recueillies à ce stade de la consultation. Il tient compte de la réglementation et des contraintes en vigueur au jour de l'étude.

Enfin, en ce qui concerne les immeubles militaires et les servitudes d'utilité public relevant du ministère des armées, le projet ayant une hauteur inférieure à 50 mètres, il devra également recueillir l'avis de l'état-major de la zone de défense de Metz, en copie de ce courriel.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de notre considération distinguée.